



**Analyse des allocations
budgétaires et des dépenses
annuelles du Gouvernement pour
les interventions spécifiques et
sensibles à la nutrition, au Burkina
Faso, en 2014 et 2015**

Rapport Final Définitif

AOUT 2016



Associés en Management
public et Développement

Email: contact@amdbf.com ; Site web : www.amdbf.com

Tel : (+226) 25 36 99 76 / 75 01 30 08

SOMMAIRE

Liste des tableaux et graphiques	iii
Sigles	iv
Résumé exécutif.....	vi
1. Contexte et objectifs de la mission	10
1.1. Contexte de la mission	10
1.2. Objectifs et résultats attendus	11
1.3. Structuration du rapport	12
2. Champ de l'étude et approche méthodologique	13
2.1. Revue méthodologique	13
2.2. Secteurs en entités concernés par l'étude.....	14
2.3. Méthodes d'estimation de la dépense de la nutrition.....	15
2.4. Cadre de collecte et analyse des données	18
2.5. Difficultés rencontrées	22
3. Analyse des allocations budgétaires en faveur de la nutrition.....	24
3.1. Allocations budgétaires annuelles globales et par type d'intervention.....	24
3.2. Allocations budgétaires annuelles par Ministère.....	26
3.3. Allocations budgétaires annuelles par tête et en pourcentage du PIB.....	27
4. Analyse des dépenses en faveur de la nutrition	28
4.1. Dépenses annuelles globales et par type d'intervention.....	28
4.2. Dépenses annuelles par ministère	29
4.3. Dépenses annuelles par tête et en pourcentage du PIB.....	30
5. Conclusion et recommandations	31
5.1. Conclusion générale	31
5.2. Recommandations.....	32
6. Bibliographie	i
7. Annexes	ii

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 2: Présentation du code de la dépense publique dans le CID.....	19
Tableau 3: Nomenclature de la dépense du budget de l'Etat et codification.....	20
Tableau 1: allocations budgétaires annuelles par tête et en % du PIB	27
Tableau 2 : Dépenses annuelles par tête et en % du PIB.....	30
Graphique 1: Secteurs contribuant à la nutrition.....	17
Graphique 1: Allocations budgétaires par type d'intervention	25
Graphique 2: Contribution à la nutrition par Ministère.....	26
Graphique 3: Proportion des dépenses par type d'intervention.....	29
Graphique 4: Taux d'exécution des allocations budgétaires en faveur de la nutrition par ministère	29

Sigle

ACF	Action Contre la Faim
AMD	Associés en Management public et Développement
CCRN	Cadre Commun des Résultats de Nutrition
CID	Circuit Intégré de la Dépense
CIFOEB	Centre d'Information, de Formation et d'Etude sur le Budget
CNCN	Conseil National de Concertation en Nutrition
CP	Coefficient de Pondération
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DCPP	Direction de la Coordination des Projets et Programmes
DG COOP	Direction Générale de la Coopération
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DN	Direction de la Nutrition
ECHO	Service d'Aide Humanitaire et de Protection Civile de la Commission Européenne
FANUS	Fédération des Sociétés Africaine de Nutrition
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fond des Nations Unies pour la Population
EPE	Etablissement Public de l'Etat
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MFSNF	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille
MRA	Ministère des Ressources Animales
MS	Ministère de la santé
MI	Micronutrients Initiative
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale

PADS	Programme d'Appui au Développement Sanitaire
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIB	Produit Interieur Brut
PN AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable d'Assainissement
PTF	Partenaire Technique et Financier
RESONUT	Réseau de la Société Civile pour la Nutrition
SUN	Scaling Up Nutrition
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International

Résumé exécutif

L'étude sur « l'analyse des allocations budgétaires et les dépenses du gouvernement pour les interventions spécifiques et sensibles à la nutrition » a été commanditée par le Réseau de la Société civile pour la Nutrition (RESONUT), présidé par l'ONG humanitaire Action Contre la Faim (ACF), Mission Burkina Faso.

Cette étude est destinée à alimenter le Plaidoyer « Engagements du Burkina Faso pour la Nutrition Rio 2016 », à travers un dialogue avec les autorités publiques sur les manières d'augmenter l'efficacité, l'équité et l'efficience des dépenses publiques en matière de nutrition.

Poursuivant cette ambition, l'objectif général assigné à l'étude a été de déterminer le montant des fonds alloués et dépensés pour les interventions spécifiques et sensibles à la nutrition, telles que définies par la revue *Lancet* de 2013.

Cet objectif général est assorti des objectifs spécifiques suivants : (i) évaluer l'allocation des fonds dédiés à la nutrition, au titre des années 2014 et 2015, par les ministères en charge de la santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, des ressources animales, de l'environnement et de la protection sociale ; (ii) évaluer les dépenses de la nutrition, au titre des exercices 2014 et 2015, par les ministères précités et (iii) comparer les résultats de l'analyse avec les priorités en matière de nutrition et au *costing* de la nutrition réalisé par le gouvernement.

Les travaux ayant conduit au présent rapport ont démarré en juin 2016. Un atelier de cadrage et d'amendement de la méthodologie s'est tenu à la fin du mois de juillet 2016 avec le comité de suivi de l'étude élargi aux PTF. La méthodologie proposée par la mission s'est inspirée de la méthodologie révisée du SUN à trois étapes : (i) identification, (ii) classification et (iii) pondération (Fracassi et Picanyol, 2016). Elle se distingue légèrement de celle du SUN à l'étape de la pondération puisque le poids associé à chaque type d'intervention pro-nutrition a été déterminé en deux étapes. La première détermine la part des budgets du projet ou programme consacré entièrement aux actions pro-nutrition. La deuxième étape a consisté en l'estimation de l'impact nutrition des différents types d'interventions identifiés dans le Cadre commun des résultats en matière de nutrition (CCRN). Les pondérations ont été déterminées dans le cadre d'un focus groupe ayant réuni des spécialistes des questions de nutrition et des thématiques connexes. La mission a ainsi déterminé et

appliqué une échelle de pondération légèrement différente de celle proposée par le SUN et qui a l'avantage d'être spécifique au Burkina Faso.

Les interventions par secteur ministériel du cadre commun des résultats de la nutrition (CCRN) ont servi de base pour l'identification et le classement des projets et programmes. En rappel, ces interventions du cadre commun des résultats de la nutrition ont été définies par les acteurs de la nutrition (administration publique, la plateforme SUN : société civile, secteur privé, académique, Nations Unies, et autres PTF) suite à une série d'ateliers nationaux et sectoriels. Ce cadre comprend 21 interventions sensibles et 5 interventions spécifiques. La liste nominative des interventions et des structures responsables est annexée au rapport (annexe 1).

Face aux difficultés rencontrées sur le terrain pour déterminer les coefficients de pondération ou de contribution (CP) des projets et programmes à la nutrition, la mission a revu la méthodologie de l'étude. La révision de la méthodologie a consisté en une décomposition du coefficient de pondération en deux coefficients (CP1 et CP2). Le premier a été déterminé lors des entretiens individuels avec les gestionnaires des projets et programmes. Le coefficient CP1 donne, pour chaque projet et programme identifié comme contribuant à la nutrition, la part budgétaire consacrée spécifiquement à une des interventions du Cadre Commun des Résultats de la Nutrition (CCRN). En effet, pour les projets et programmes sensibles à la nutrition, il y a parfois des volets qui sont consacrés à autre chose que la nutrition. Ainsi, le coefficient CP1 vient indiquer avec précision la part des ressources du projet, affectée à une des interventions du CCRN.

Le second coefficient CP2 mesure la contribution en termes d'impact de l'intervention du CCRN à la nutrition à laquelle se rattache le projet ou programme identifié.

Deux groupes de travail ont été formés à cet effet. La répartition des participants était faite de sorte à disposer de groupes hétérogènes (avoir au sein de chaque groupe au moins un participant provenant des secteurs contribuant à la nutrition).

La détermination du second coefficient a été faite, le 25 juillet 2016, lors du deuxième atelier qui a regroupé plusieurs acteurs travaillant soit dans la nutrition, soit dans un domaine lié à la nutrition (eau et assainissement, agriculture, éducation et protection sociale), et provenant des ministères, de la société civile et des PTF.

Le présent rapport final définitif présente les résultats des analyses des allocations et des dépenses pro nutrition ; lesquels résultats ont été formellement validés le 18 août 2016 par le comité de suivi de l'étude élargi à des bailleurs de fonds et aux acteurs de l'administration publique.

L'étude a abouti à des résultats dont les plus saillants sont les suivants :

- le nombre de projets et programmes identifiés et mis en œuvre par le gouvernement pour l'amélioration de l'état nutritionnel, est appréciable (au nombre de 40)
- les projets et programmes de nutrition sont mis en œuvre dans sept (7) ministères : le Ministère de la santé (MS), le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), le Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (MASA), le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF), le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA), le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC), le Ministère des Ressources Animales (MRA) ;
- les projets et programmes spécifiques, c'est-à-dire ceux qui impactent directement la nutrition, sont limités (au nombre de 02) et sont essentiellement mis en œuvre par le ministère de la santé ;
- les ressources du gouvernement, affectées à l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations, sont relativement faibles ; en moyenne sur la période 8,848 milliards FCFA, soit 0,61% du budget de l'Etat (hors financement extérieur) y sont affectés chaque année ;
- sur la période 2014-2015, les allocations budgétaires en faveur de la nutrition ont fortement baissé passant de 10,779 milliards à 6,913 milliards, soit une baisse de l'ordre de 35,87 %,
- les dépenses totales de nutrition ont également connu une baisse en passant de 8,14 milliards en 2014 à 5,6 milliards en 2015,
- le taux d'exécution des allocations pro nutrition¹ (77,65%) est appréciable au regard du taux moyen d'exécution des investissements (Titre 5) au niveau national (77,28%) ;
- toutefois, le montant effectivement dépensé dans les achats de biens et services entrant directement dans la prise en charge de la malnutrition

¹ Le taux d'exécution est le rapport des montants prévus sur les montants effectivement dépensés

(interventions spécifiques) est resté faible sur la période ; annuellement, le taux d'exécution est demeuré en deçà de 50% (23,8% en 2014 et 47,40% en 2015).

Pour atteindre les cibles de nutrition et augmenter l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques en faveur de la nutrition, la mission recommande un plaidoyer de la société civile afin que :

- une étude soit commandée au niveau international pour déterminer une méthodologie consensuelle de revue des dépenses de la nutrition. Le secrétariat SUN peut bien piloter ce travail,
- des ressources conséquentes, notamment le temps (au moins trois mois) soient accordées à des études similaires,
- un plaidoyer actif soit engagé pour la définition soit d'un programme nutrition à faire figurer dans la liste des programmes budgétaires, soit d'un sous compte dédié à l'enregistrement des crédits en faveur de la nutrition dans une des 10 fonctions de la dépense publique,
- la dynamique de plaidoyer autour de la nutrition se renforce afin d'amener les allocations budgétaires du gouvernement pro nutrition à au moins 3% du budget national tel que recommandé par la Fédération des sociétés africaines de nutrition (FANUS),
- les ressources publiques dédiées aux interventions spécifiques soient revues à la hausse afin de ramener la prévalence de la malnutrition chronique et aigüe (30,2% et 11,0% en 2015 ; Annuaire Statistique 2015) à des niveaux acceptables. A ce titre, l'OMS encourage une réduction de 40% du nombre d'enfants de moins de 5 ans victimes du retard de de croissance en 2025, le maintien du taux d'émaciation des enfants à moins de 5% d'ici 2025 ;
- une cellule de veille regroupant les acteurs de la plateforme SUN du Burkina Faso soit mise en place afin d'analyser chaque année les avants projets de budgets des ministères pour s'assurer que les allocations budgétaires pro nutrition sont suffisantes.

1. Contexte et objectif de la mission

1.1. Contexte de la mission

La réduction de la malnutrition est reconnue comme une priorité mondiale, consacrée comme un des Objectifs clés du Développement Durable (ODD). Cependant, malgré un engagement mondial soutenu, les avancées sur la voie de la réalisation des ODD, particulièrement la réduction de la malnutrition, restent en deçà des attentes. En effet, le rapport révisé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur la situation globale en matière de nutrition, indiquait en 2014, qu'un tiers des enfants des pays en développement, soit 171 millions d'enfants de moins de 5 ans demeurent touchés par la dénutrition et/ou par un retard de croissance. Les carences en calcium et en fer contribuent considérablement encore à la mortalité maternelle.

Au Burkina Faso comme dans la plupart des pays sahéliens, la malnutrition demeure également un problème majeur de santé et de développement. Face à cette situation, le gouvernement s'est engagé et ce, depuis près d'une décennie, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, à renforcer les interventions dans le secteur de la santé et en particulier le secteur de la nutrition. Plusieurs actions ont été conduites dans ce sens : (i) en 2001 le plan national pour la nutrition a été élaboré, (ii) la stratégie nationale de sécurité alimentaire a été adoptée en 2002, (iii) le plan d'actions du système d'information sur la sécurité alimentaire a été mis en place en 2004, (iv) en 2007, la politique nationale de nutrition a été élaborée et (v) le Conseil National de Concertation en Nutrition (CNCN) a été mis en place en 2008.

Le Burkina Faso a également souscrit à des engagements internationaux. Il s'agit notamment de la déclaration d'Abuja d'avril 2001 qui stipule qu'au moins 15% du budget soit consacré à la santé et de l'adhésion (i) au Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition ou « renforcement de la nutrition ») en juin 2011, (ii) à l'initiative REACH (Renewed Efforts Against Child Hunger and undernutrition) en vue de renforcer la gouvernance en nutrition, l'approche multisectorielle et la mise à échelle des interventions et (iii) à l'initiative AGIR (Alliance globale pour l'Initiative Résilience) pour renforcer la résilience du pays face aux crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes.

Lors du sommet mondial de la nutrition pour la croissance en juin 2013, le gouvernement s'est engagé à mettre l'accent sur la malnutrition chronique et aigüe, l'allaitement maternel exclusif et l'intégration des parties prenantes dans un cadre commun. Cette intégration a été concrétisée en 2014 avec la mise en place du Réseau de la Société civile pour la Nutrition (RESONUT), sous la présidence d'ACF, ainsi que du réseau des Nations unies pour la nutrition. Le réseau des parlementaires et celui du secteur privé pour la nutrition ont été mis en place en 2016.

En dépit de ces engagements et des actions déjà entreprises, le problème de la malnutrition reste toujours entier. En 2015, la prévalence de la malnutrition aigüe et chronique se situaient respectivement à 11,0% et 30,2% avec des disparités géographiques importantes dépassant les seuils d'alerte de l'organisation mondiale de la santé (MS, 2016). La malnutrition a contribué à environ 28 800 décès d'enfants au Burkina Faso en 2015 (UNICEF, 2015).

Pour inverser cette tendance, la nécessité d'une plus grande intervention en faveur de la nutrition s'impose.

Le Sommet pour la Nutrition (N4G) qui devait se tenir à Rio en août 2016, offrait un espace de plaidoyer pour plus d'engagements des gouvernements en faveur de la nutrition. C'est dans cette perspective que le RESONUT a sollicité les services du cabinet d'étude AMD (Associés en Management public et Développement) pour une analyse des allocations budgétaires et des dépenses annuelles au titre des années 2014 et 2015 du gouvernement sur les interventions spécifiques et sensibles à la nutrition.

1.2. Objectifs et résultats attendus

L'objectif global de la présente étude est d'analyser les allocations budgétaires et les dépenses annuelles du gouvernement de 2014 et 2015 allouées aux interventions spécifiques et sensibles à la nutrition telles que définies par la revue Lancet de 2013. D'une manière plus spécifique, il s'agira de (d') :

1. Evaluer l'allocation des fonds dédiés à la nutrition par les ministères en charge de la santé, de l'agriculture, de l'eau et de la protection sociale, de 2014 et 2015,
2. Evaluer les dépenses de la nutrition par les ministères en charge de la santé, de l'agriculture, de l'eau et de la protection sociale, de 2014 et 2015,

3. Comparer les résultats de l'analyse avec les priorités en matière de nutrition et au *costing* de la nutrition réalisé par le gouvernement.

Au terme de la mission, les résultats suivants sont attendus :

1. Les allocations des fonds dédiés à la nutrition par les ministères en charge de la santé, de l'agriculture, de l'eau et de la protection sociale, de 2014 et 2015 sont évaluées
2. Les dépenses de la nutrition par les ministères en charge de la santé, de l'agriculture, de l'eau et de la protection sociale, de 2014 et 2015 sont évaluées
3. Les résultats de l'analyse sont comparées avec les priorités en matière de nutrition et au *costing* de la nutrition réalisé par le gouvernement.

1.3. Structuration du rapport

La suite du rapport s'articule autour de cinq (05) sections. La première qui porte sur le champ de l'étude et l'approche méthodologique fait une brève revue méthodologique et revient sur les secteurs et entités concernés, les méthodes d'estimation des dépenses de nutrition, la collecte et l'analyse des données ainsi que les difficultés rencontrées. Les sections 2 et 3 analysent tour à tour les allocations budgétaires et les dépenses dédiées à la nutrition. La dernière section tire les conclusions essentielles et formule des recommandations pour une meilleure prise en compte de la nutrition au Burkina Faso.

2. Champ de l'étude et approche méthodologique

Cette section traite du champ et de la méthodologie de l'étude. Elle pose un regard critique sur les méthodologies existantes avant de définir les secteurs et entités concernés par l'étude, la méthode d'estimation des dépenses de nutrition retenue. Le cadre de collecte et d'analyse et les difficultés rencontrées sont également présentés.

2.1. Revue méthodologique

L'outil de Revue de dépenses publiques fait partie de la panoplie d'outils² d'analyse des finances publiques existants. L'objectif généralement assigné à cet outil, est l'appréciation du niveau de ressources allouées à un secteur ou intervention en lien avec les résultats générés. Aussi cet outil permet d'évaluer les niveaux d'engagements budgétaires des gouvernants en faveur d'un secteur (éducation, agricole, santé etc.) ou d'un domaine donné.

L'exercice de revue des dépenses publiques de la nutrition initié avec l'avènement du Mouvement SUN rencontre des difficultés méthodologiques. La dimension multisectorielle que revêt la nutrition en est la principale source.

Le Réseau des Donateurs du Mouvements SUN au niveau global a proposé en 2013, une méthodologie à trois étapes. L'approche à trois étapes de cette méthodologie consiste en :

- **l'identification** : identifier les allocations budgétaires pertinentes pour la nutrition grâce à une recherche par mot-clé ;
- **la classification** : évaluer clairement quelles sont les allocations budgétaires spécifiques à la nutrition, les allocations budgétaires contribuant à la nutrition et les allocations budgétaires sans rapport avec la nutrition ;
- **la pondération** : attribuer une mesure du budget alloué aux programmes qui sont spécifiques à la nutrition (100 %), et une allocation raisonnable pour les programmes contribuant à la nutrition (par exemple 25 %). Trois (03) systèmes de mesure sont généralement utilisés : i) un système double (100 % et 25 %) ; ii) un système quadruple (100 %, 75 %, 50 % et 25 %) ; iii) un éventail (100 %, le plus élevé et 5 % le plus bas).

² PEFA (Dépenses publiques et responsabilité financière, ESDJ (Etude de suivi de dépenses jusqu'à destination), Analyse de Comptes Nationaux etc.

Déjà utilisée dans près de 30 pays membres³ du SUN dont Madagascar (2012-2014) et la Côte d'Ivoire (2013-2014), cette méthodologie a le mérite d'être simple et pratique (Patrizia Fracassi et al. 2016). Toutefois, elle est fortement contestable en raison de ses nombreuses limites.

L'identification des lignes budgétaires dans les budgets nationaux par la recherche de mots ne donne pas de résultats satisfaisants. Les définitions et hypothèses sous-jacentes de ce qui est spécifique ou sensible à la nutrition ainsi que différentes étapes posent un sérieux problème de reproductibilité et de comparabilité des résultats obtenus aussi bien dans le temps que dans l'espace (SUN, 2015). Une autre limite de la littérature existante est la non prise en compte de la nature fonctionnelle des dépenses effectuées dans le cadre des projets et programmes (dépenses de fonctionnement, salaires et investissements).

Le dépassement de toutes ces limites constitue autant de défis à relever. La méthodologie déployée dans la présente étude contribue au relèvement du défi en s'efforçant au mieux de capitaliser les acquis et insuffisances de la méthodologie SUN.

2.2. Secteurs en entités concernés par l'étude

Selon le manuel des finances publiques du FMI (2001), le secteur public est défini en référence aux trois grandes entités qui le composent à savoir l'administration centrale, les Etablissements Publics de l'Etat (EPE) et les collectivités territoriales (communes et régions). Chacune de ces entités compte une diversité d'acteurs qui travaillent directement ou indirectement sur la question de la nutrition.

Au titre de l'administration centrale, la mission a identifié cinq (05) ministères dont les actions influencent la nutrition (Cf. tableau 1).

Deuxième composante du secteur public, les Etablissements Publics de l'Etat (EPE) sont des entités publiques dotées d'une autonomie de gestion. Il s'agit pour la présente étude, des EPE intervenant dans les secteurs contribuant à la nutrition. Un examen du Circuit intégré de la dépense montre que les subventions accordées à ces EPE ne servent pas généralement au financement des activités. Elles ont servi à payer des salaires du personnel de ces EPE et parfois aux achats d'équipements de

³ L'étape de Pondération n'est pas appliquée au Pérou et au Guatemala qui ont un système de gestion des finances publiques développé avec un budget de sécurité alimentaire et nutritionnelle ventilé par Institutions, Programmes et Activités.

fonctionnement. Pour ces raisons, la mission n'a pas considéré ces subventions dans la présente étude.

Le troisième niveau du secteur public est celui des collectivités territoriales qui sont constituées de communes et de régions. La revue des financements à ce niveau s'est limitée au secteur eau et assainissement⁴. Il s'est agi de considérer les ressources des collectivités territoriales (communes) allouées aux infrastructures d'accès à l'eau potable et assainissement. En réalité, ces investissements sont des interventions sensibles à la nutrition. A défaut de données désagrégé au niveau des CSPS, les ressources financières transférées du secteur de la santé n'ont pu être prises en compte dans les analyses.

2.3. Méthodes d'estimation de la dépense de la nutrition

Les difficultés d'évaluation des allocations budgétaires en faveur de la nutrition à travers le budget national burkinabé sont les mêmes que celles que rencontrent certains pays membres du SUN. En effet, la nutrition ne correspond pas à un secteur budgétairement bien circonscrit à l'image de l'éducation nationale dans le Circuit Intégré de la Dépense (CID). De fait, les allocations budgétaires consacrées à la nutrition ne peuvent pas être tracés par la seule dotation accordée à la direction de la nutrition logée au sein du ministère de la santé.

La méthode proposée par la mission s'inspire de la méthodologie révisée du secrétariat SUN (Fracassi et Picanyol, 2016) à trois étapes : (i) identification, (ii) classification et (iii) pondération.

Etape 1 : Identification

L'identification des lignes budgétaires du Circuit Intégré de la Dépense publique (CID), relatives aux interventions spécifiques et sensibles à la nutrition a été facilitée par l'existence du Cadre Commun des Résultats de nutrition défini par l'ensemble des acteurs de la nutrition (administration publique, la plateforme SUN : société civile, secteur privé, académique, Nations Unies, et autres PTF). L'avis des acteurs sectoriels a été pris en compte dans ce travail d'identification. Une liste des lignes budgétaires retenues est proposée en annexe 2. Ces lignes correspondent à des projets ou programmes financés sur les ressources propres de l'Etat ou à la

⁴ Les investissements des communes dans les infrastructures eau potable et assainissement sont retracés dans les rapports d'activités de Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN AEPA)

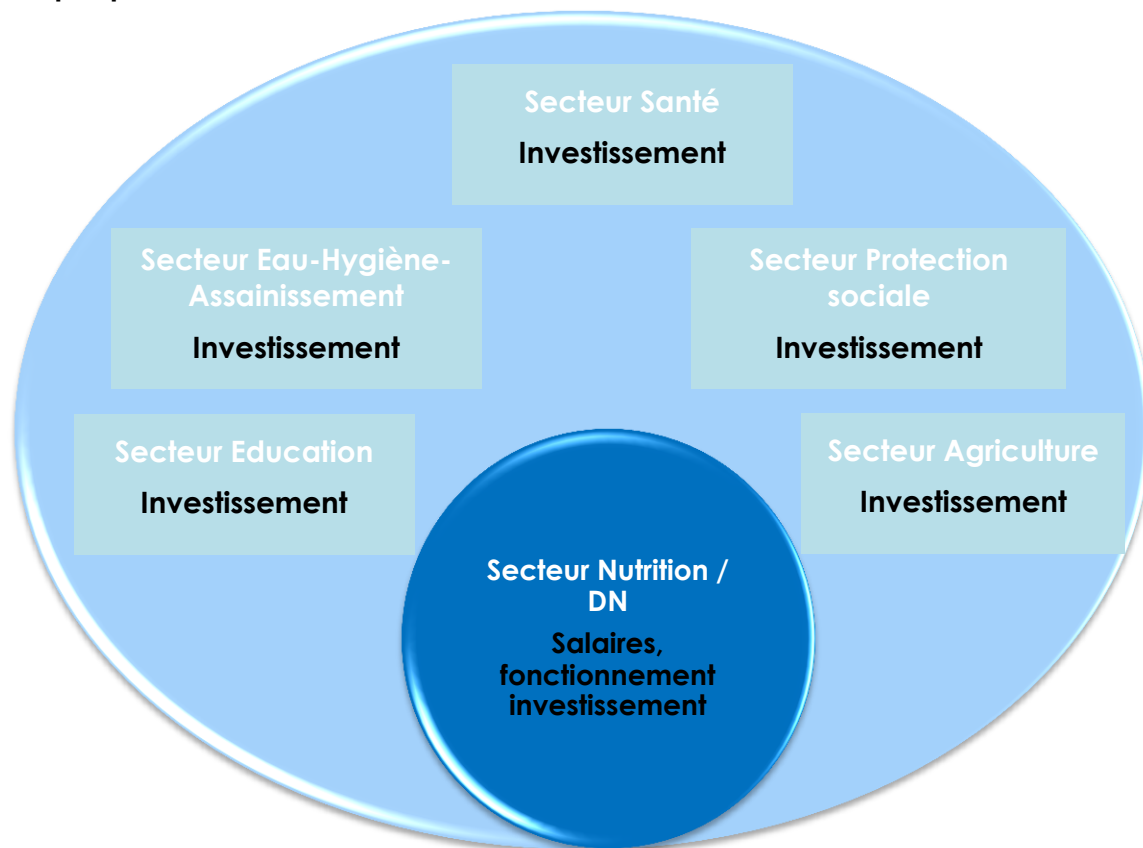
contrepartie payée par l'Etat de ces projets et programmes, lorsque qu'ils sont financés par un PTF.

Etape 2 : Classification

La classification consiste à organiser les projets et programmes identifiés suivant la catégorie des interventions : intervention « spécifique à la nutrition » ou intervention « sensible ou contribuant à la nutrition ». Les rubriques budgétaires « spécifiques à la nutrition » sont celles qui reflètent un service ou programme de nutrition ou une intervention nutritionnelle. Sont considérées comme « contribuant à la nutrition », les rubriques budgétaires qui incluent un programme s'attaquant aux causes sous-jacentes de la malnutrition.

Pour ce qui est des départements et programmes spécifiques à la nutrition au Burkina Faso, la Direction de la Nutrition (DN) et les programmes du secteur de la nutrition ont été retenus. A ce niveau, on considère à la fois les dépenses de fonctionnement, les salaires et les investissements. En revanche, pour les programmes contribuant à la nutrition, ce sont les montants des investissements qui ont été considérés. Le graphique 1 ci-après donne une vue synthétique du classement des projets et programmes identifiés.

Graphique 1: Secteurs contribuant à la nutrition



Source : Auteur

Etape 3 : Pondération

Cette étape permet d'attribuer un coefficient à chaque ligne budgétaire pour le calcul des allocations et dépenses de la nutrition. Ce coefficient de pondération est fixé à 100% pour les interventions spécifiques à la nutrition tandis qu'il varie entre 5% et 49% pour les interventions sensibles. Face aux difficultés de détermination des coefficients de pondération, la mission a opté de décomposer le coefficient de pondération en un produit de deux coefficients (CP1 et CP2).

Le premier coefficient déterminé lors des entretiens individuels, donne la part des ressources du projet/programme consacrées spécifiquement à l'intervention du Cadre Commun des Résultats de la Nutrition (CCRN). Le second mesure la contribution en termes d'impact des interventions du CCRN à la nutrition. Un atelier technique regroupant des nutritionnistes de plusieurs ministères a été organisé le 25 juillet 2016 pour déterminer l'impact sur la nutrition des interventions du CCRN (CP2). Les travaux de l'atelier ont été menés à travers deux groupes de travail. La synthèse des travaux des deux groupes est indiquée en annexe 3.

Les deux groupes de travail formés au cours de l'atelier, ont, dans leurs efforts de détermination du coefficient de pondération (CP2), considéré des hypothèses de travail différentes et ont de ce fait, abouti à des coefficients différents.

Au regard du besoin de reproductibilité⁵ de la méthodologie qui a été le fil conducteur de l'étude, les consultants, n'ont pas privilégié les hypothèses de travail liées aux insuffisances de passage à l'échelle des projets et programmes, aux zones d'intervention, aux cibles des projets et programmes, aux insuffisances organisationnelles et institutionnelles des acteurs qui ont été retenues par le groupe 1. Les taux du groupe 2 ont été retenus du fait qu'il a travaillé sur l'hypothèse de contribution théorique des interventions du CCRN à l'amélioration de l'état nutritionnel. La mission a proposé en annexe (annexe 4) une analyse comparative des résultats (allocations et dépenses de nutrition) des taux proposés par les deux groupes. L'annexe 4 indique également les résultats qui découlent en appliquant l'échelle de pondération de 100% pour les projets spécifiques et 25% pour les projets sensibles, proposée par la méthodologie SUN.

Par ailleurs, la mission a procédé à une correction de certains taux des deux groupes. En effet, les consultants considèrent qu'une intervention dite sensible ne saurait avoir une contribution à la nutrition, supérieure à 50%, du fait que l'amélioration de l'état nutritionnel n'est pas sa fonction première de ladite intervention. En exemple, l'intervention « prévention et traitement du paludisme » a une fonction principale qui est de guérir le patient d'une maladie et non améliorer l'état nutritionnel d'un patient. L'analyse peut bien se poursuivre avec toute autre intervention sensible du CCRN. Sur cette base, les taux de contribution des interventions sensibles supérieur à 50% ont été revus à la baisse et maintenus à 49%.

2.4. Cadre de collecte et analyse des données

Les données collectées proviennent essentiellement du Circuit Intégré de la Dépense (CID), une application de gestion des opérations de l'Etat contenant les allocations et les dépenses pour les achats de biens, services, équipements, de même que les transferts effectués par l'Etat au profit des collectivités territoriales et des établissements publics d'état. En matière de dépenses, le CID se présente en effet comme la source officielle du budget de l'Etat.

⁵ Le secrétariat SUN recommande aux pays d'utiliser des méthodologies simples et reproductibles

La nomenclature budgétaire en vigueur au Burkina Faso en 2016 tire sa source, dans la Directive N° 04 /98/CM/UEMOA portant nomenclature budgétaire de l'Etat. Cette nomenclature définit les imputations des dépenses par un code formé de chiffres composé d'abord du titre (de la dépense) qui identifie la nature de la charge de l'Etat. Le titre de la dépense est numéroté par un code à un (1) chiffre prenant des valeurs allant de 1 à 6. Le code de la dépense comprend ensuite, la section qui identifie le ministère ou l'institution en charge des responsabilités politiques ou des compétences administratives et qui est numérotée par un code à deux (02) chiffres. La section indique en quelque sorte la destination administrative de la dépense. Cette destination est davantage précisée par le chapitre qui identifie, le service ou le groupe de services destinataire ou gestionnaire du crédit au sein du ministère ou de l'institution. Le code du chapitre est un nombre à deux chiffres.

Le code intégral de la dépense comprend enfin trois éléments qui permettent de préciser davantage la nature de celle-ci (Cf. Tableau 2). Il s'agit d'abord de l'article, numéroté par un nombre à deux (2) chiffres correspondant au compte principal du Plan Comptable de l'Etat (PCE). Ensuite, vient le paragraphe qui identifie pour chaque catégorie de dépense, le compte divisionnaire correspondant du PCE. Le code du paragraphe est par un nombre à deux chiffres. Enfin la rubrique ou la ligne est numérotée par un code en un (1) chiffre qui sert à détailler la dépense à l'intérieur du compte divisionnaire du plan comptable.

Tableau 1: Présentation du code de la dépense publique dans le CID

Domaine de codification	Emplacement du chiffre du domaine dans le code	Description
Section	1-2	Ministère ou institution
Titre	3	Nature de la dépense
Chapitre	4-5	Structure bénéficiaire au sein du ministère ou de l'institution
Article	6-7	Compte principal d'imputation de la dépense dans le PCE
Paragraphe	8-9	Compte divisionnaire d'imputation de la dépense dans le PCE
Rubrique	10	Sous compte de dépense à l'intérieur du compte divisionnaire d'imputation

Source : Auteur

Telle que décrite, la nomenclature du budget de l'Etat actuelle ne permet pas de tracer directement la dépense de nutrition. En effet, que ce soient les éléments donnant la destination de la dépense (Section et chapitre) ou les éléments

décrivant la nature ou l'objet de la dépense (Titre, article, paragraphe et rubrique), ils ne suffisent pas à cerner la dépense de nutrition. Par destination, aucun ministère ou institution (Section) ou structure (chapitre) n'est destinataire à lui seul des crédits dédiés à la nutrition.

Selon la nature les dépenses de nutrition ne sont pas spécifiques. Elles sont constituées de salaires, d'investissements, de dépenses courantes, d'achats de biens et de services et de transferts courants. Dans ces conditions, l'estimation de la dépense de nutrition ne peut se faire qu'avec délicatesse.

La nomenclature budgétaire issue de la loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 portant Lois de finances

L'innovation majeure introduite par cette loi dont l'application débutera à partir de la loi de finances, gestion 2017, est le recours à la gestion axée sur les résultats (GAR) dans le cadre de la gestion du budget.

L'adoption de la GAR dans le processus budgétaire a conduit à un ajustement de la classification des dépenses qui s'appréhendent désormais selon six perspectives à savoir: (i) la classification administrative ; (ii) la classification fonctionnelle ; (iii) la classification économique; (iv) la classification par programme ; (v) la classification par source de financement et ; (vi) la classification par bénéficiaire. Les trois premières perspectives de classification sont les mêmes que celles de la directive UEMOA N°04 /98/CM/UEMOA

Le tableau 3 ci-dessous rend compte la nomenclature intégrale des dépenses ou des crédits budgétaires introduite par la loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative, aux lois de finances. Selon les domaines (ou les classes), sous-domaines, ce tableau donne l'emplacement et le nombre de chiffres que comporte le code associé au domaine ou au sous-domaine.

Tableau 2: Nomenclature de la dépense du budget de l'Etat et codification

Domaine de codification	Sous domaine de codification	Emplacement du chiffre du domaine dans le code budgétaire
Section	Section	1-2
Programme	Programme	3-5
	Actions	6-7
	Activités	8-9
Source de financement	Type de financement	10
	Code bailleurs	11-12

Classification administrative et par programme (Chapitre)	Type de service	13
	Service	14-18
	Position géographique	19-22
Classification fonctionnelle	Division	23-24
	Groupe	25
	Classe	26
Classification économique	Article	27-28
	Paragraphe	29
	Rubrique	30-33
Classification par bénéficiaire	Groupe	34
	Numéro	35-37

Source : Auteur

Ainsi, selon cette nouvelle nomenclature du budget de l'Etat, toute dépense est codifiée de manière intégrale comme ci-dessous schématisé :

SECTION	PORG.	SOURCE FIN.	CHAP.	FONCT.	ECO.	BENEFICIAIRE
XX	XXXXXXX	XXX	XXXXXXXXXX	XXXX	XXXXXXXXXX	XXXX

Référentiel de l'organisation institutionnelle de l'Etat (pointing to SECTION)
 Référentiel du cadre de la gestion budgétaire (Action et activités incluses) (pointing to PORG.)
 Source de financement (pointing to SOURCE FIN.)
 Référentiel de la déconcentration des pouvoirs, de l'organisation administrative et territoriale (pointing to CHAP.)
 Référentiel des finalités socio-économiques (pointing to FONCT.)
 Référentiel des natures des dépenses (pointing to ECO.)
 Code identifiant le bénéficiaire (pointing to BENEFICIAIRE)

Cette nouvelle nomenclature a l'avantage de permettre le suivi de toute intervention à condition qu'elle soit codifiée au préalable, soit au niveau des programmes, soit au niveau de la fonction. Concernant la nutrition, il est possible de repérer les crédits et les dépenses budgétaires y relatifs, soit au niveau des programmes, actions ou activités, soit au niveau d'une subdivision à créer dans la fonction de la dépense. Or, aucune subdivision fonctionnelle de la nomenclature dont l'application est prévue pour 2017 ne prévoit de tracer les crédits et dépenses dédiés à la nutrition. De même, la liste des programmes budgétaires n'inclut pas encore la nutrition.

C'est pourquoi, il convient d'engager un plaidoyer actif pour la définition soit d'un programme nutrition à faire figurer dans la liste des programmes budgétaires, soit d'un sous compte dédié à l'enregistrement des crédits en faveur de la nutrition dans une des 10 fonctions de la dépense publique.

L'exploitation de ces données financières a nécessité le recours à des entretiens avec des personnes et structures ressources et à une équipe de nutritionnistes réunis en atelier technique pour la détermination des coefficients de pondération.

La revue est articulée autour des statistiques et domaines d'analyse suivants :

- le niveau des allocations budgétaires globales, par ministère et par type d'intervention en faveur de la nutrition en 2014 et 2015 ;
- la contribution de chaque ministère impliqué à la lutte contre la malnutrition,
- le niveau des allocations budgétaires de nutrition par tête et en pourcentage du PIB

Les trois statistiques ci-dessus indiquées pour les allocations budgétaires sont reprises pour les dépenses budgétaires considérées au stade de la liquidation.

2.5. Difficultés rencontrées

La mission s'est heurtée à plusieurs difficultés dans la mise en œuvre de cette étude, notamment pour la collecte des données et la méthodologie. Il faut d'abord souligner la non centralisation de l'information budgétaire sur les projets et programmes exécutés dans les différents départements ministériels. De ce fait et compte tenu du délai relativement court, accordé pour réaliser la présente étude, il n'a donc pas été possible de collecter et d'exploiter les documents de projets/programmes dont les interventions contribuent à la nutrition. Du reste, les Directions de Coordination de Projets et Programmes (DCPP) des ministères, rencontrées ne disposaient pas de tels documents.

Par ailleurs, la détermination par les acteurs des pondération des interventions sensibles à travers le guide d'entretien administré s'est avérée pénible en raison de la longueur du chemin d'influence et faute souvent de connaissance des questions de nutrition ou d'informations suffisantes sur le CCRN.

La mission a également déploré des contraintes de ressources, notamment temporelles. Pour une étude d'une telle envergure, la durée d'un mois impartie à la mission est brève étant donné le grand nombre d'acteurs à consulter, la masse d'informations à collecter et à traiter et la méthodologie à déployer. En réalité, bien que très expérimentée dans l'exercice des revues et des enquêtes de traçabilité des dépenses, la mission estime que les enjeux posés par les spécificités du secteur de la

nutrition et les limites de la méthodologie jusqu'à en vigueur commandaient une étude d'une plus longue durée.

3. Analyse des allocations budgétaires en faveur de la nutrition

Cette section analyse les allocations budgétaires entrant dans le cadre des interventions dites spécifiques et sensibles à la nutrition au titre des exercices 2014 et 2015. Les allocations budgétaires sont des montants maxima autorisés par le législateur burkinabè pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Les allocations budgétaires par habitant et en pourcentage du produit intérieur brut sont également analysées dans cette section afin d'apprécier l'effort du gouvernement dans l'amélioration de la situation nutritionnelle.

3.1. Allocations budgétaires annuelles globales et par type d' intervention

La mission a identifié quarante (40) projets et programmes⁶ à partir du CID ayant un effet sur l'état nutritionnel. Ces projets sont entièrement ou en partie financés par l'Etat burkinabè. Ceux financés entièrement par les PTF ne sont pas comptabilisés ici.

Sept (7) ministères sont chargés de la mise en œuvre de ces projets. Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) vient en tête avec onze (11) projets, puis le Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (MASA) en deuxième place avec dix (10) projets. Les ministères en charge de la santé ; des ressources animales ; de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique ; de la protection sociale suivent respectivement avec sept (7), cinq (5), cinq (5) et deux (2) projets. La liste nominative de l'ensemble des projets et programmes identifiés est annexée (annexe 2).

Les données du Ministère de l'Eau et d'Assainissement collectées étaient globales non désagrégées en projets et programmes. Les investissements de l'Etat, des PTF, des ONG et communes dans ce secteur sont compilés annuellement au niveau de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et restitué dans le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA)

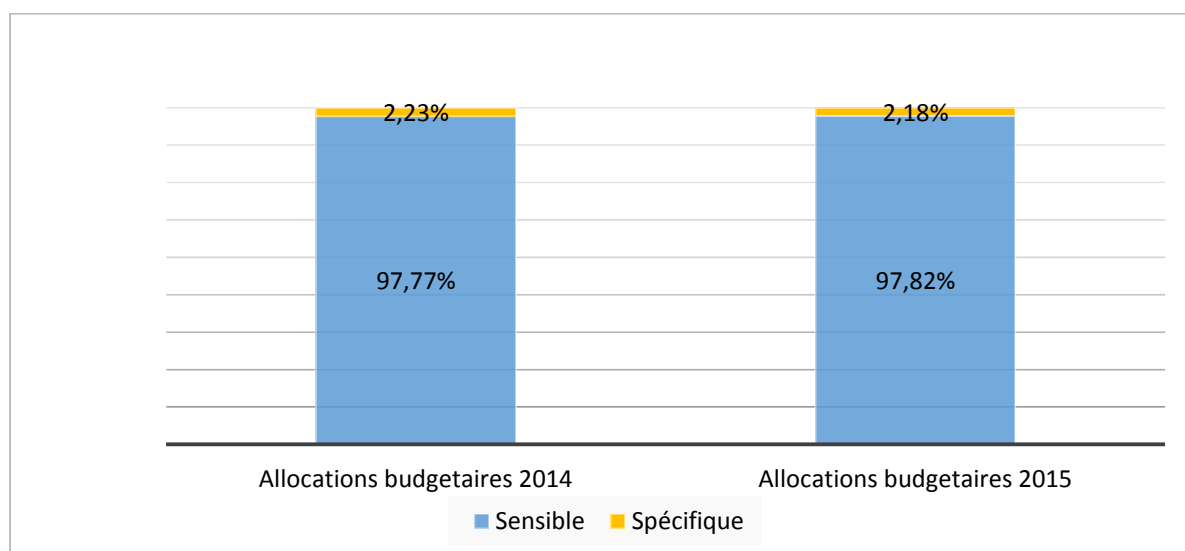
⁶ La configuration des projets dans le Circuit Intégré de la Dépense facilite le traitement des Pour les projets et programmes pluri annuels. En effet, le CID présente pour l'ensemble des projets et programmes les allocations budgétaires et les montants dépensés pour chaque année.

Parmi les projets identifiés, deux (2) seulement sont dits spécifiques : le projet Assistance aux groupes vulnérables et le projet Spiruline de Nayalgué. Ces deux projets spécifiques sont logés au Ministère de la Santé.

Les résultats indiquent que le gouvernement burkinabé alloue des ressources relativement faibles dans l'amélioration de l'état nutritionnel des populations. En moyenne sur la période 2014-2015, 8,846 milliards FCFA sont affectés annuellement dans la loi de finances à la nutrition. En effet, pour les exercices 2014 et 2015, les allocations budgétaires en faveur de la nutrition s'élèvent respectivement à 10,779 milliards et 6,913 milliards de FCFA. La baisse des allocations de nutrition observée (35,9%) sur la période serait due à la baisse générale du budget de l'Etat en 2015 du fait de l'insurrection populaire et de ses conséquences économiques.

L'essentiel de ces ressources sont affectées aux interventions dites sensibles qui affectent indirectement la nutrition. En 2014 et 2015, les interventions sensibles à la nutrition des ministères concernés, ont bénéficié de 10,539 milliards et 6,732 milliards FCFA soit en moyenne 97% des allocations globales. La part budgétaire des investissements spécifiques représente moins de 3% (Cf. graphique 1).

Graphique 2: Allocations budgétaires par type d'intervention



Source : Auteur à partir des données CID

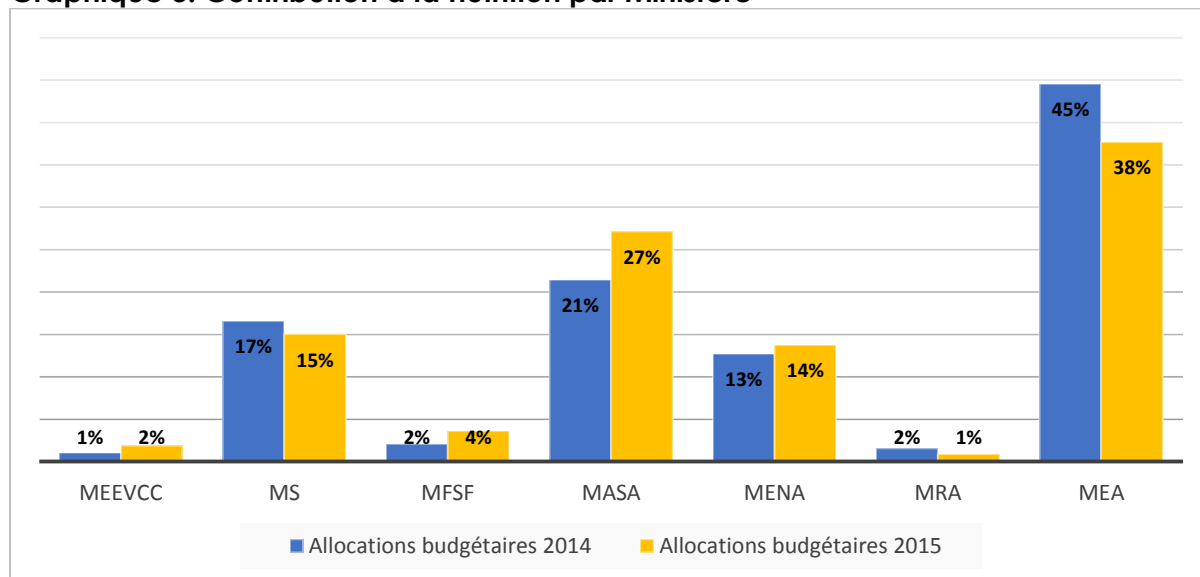
3.2. Allocations budgétaires annuelles par Ministère

Les allocations budgétaires en faveur de la nutrition sont portées en grande partie par le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement et le ministère en charge de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Le volume des ressources en faveur de la nutrition affectées annuellement à ces deux ministères, à travers les projets et programmes, s'élève à 5,798 milliards soit 66% des allocations globales de nutrition.

Il ressort du graphique 2 ci-dessus que les ministères contribuant le moins à la nutrition sont le Ministère des Ressources Animales (MRA), le Ministère de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) et le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF) avec une part budgétaire de l'ensemble inférieure à 8%. Le MENA se démarque des ministères précités avec une contribution budgétaire supérieure à 13% et 14% respectivement en 2014 et 2015.

Le Ministère de la Santé est le troisième contributeur à la nutrition avec une part budgétaire comprise entre 15% (2015) et 17% (2014). Les ressources financières correspondantes s'élèvent à 1,788 milliards et 1,038 milliards FCFA.

Graphique 3: Contribution à la nutrition par Ministère



Source : Auteur à partir des données CID

3.3. Allocations budgétaires annuelles par tête et en pourcentage du PIB

En rapportant les allocations budgétaires des interventions spécifiques à la population des enfants souffrant de malnutrition, il ressort que les efforts du gouvernement sont relativement faibles. En moyenne sur la période 2014-2015, l'Etat n'affecte que 195,6 millions FCFA par an pour sortir des enfants de la malnutrition aigüe et chronique. En fait en 2014, les 537 752 enfants⁷ souffrant de la malnutrition (chronique et aigüe) ont bénéficié chacun de 447⁸ FCFA. En 2015, on note une baisse de ces ressources publiques par enfant malnutri de l'ordre de 32% soit 300 FCFA par tête.

Toutefois, lorsqu'on considère les ressources allouées à l'ensemble des interventions (spécifiques et sensibles), on enregistre une hausse sensible des ressources publiques par habitant. En moyenne, à chaque burkinabé, le gouvernement alloue 484 FCFA⁹ par an pour améliorer son état nutritionnel.

Ce montant était de 602 FCFA en 2014 et a été quasiment divisé par deux en 2015 soit 365 FCFA par habitant.

La dotation publique de nutrition par habitant a représenté 0,17% et 0,11% de la production intérieure du pays en 2014 et 2015 (Cf. tableau 1).

Tableau 3: allocations budgétaires annuelles par tête et en % du PIB

Années	Allocation budgétaire par tête (en FCFA)	Allocation budgétaire en % du PIB ¹⁰
2014	602	0,17%
2015	365	0,11%

Source : Auteur à partir des données CID

⁷ Cet effectif correspond au nombre d'enfants vus en consultation dans les formations sanitaires et déclarés souffrant de la malnutrition aigüe et chronique

⁸ Rapport allocations spécifiques de la nutrition sur le nombre d'enfants malnutris

⁹ Rapport allocations budgétaires globales de la nutrition sur la population totale

¹⁰ INSD, Tableau de bord économique

4. Analyse des dépenses en faveur de la nutrition

A la suite des différentes analyses des allocations budgétaires des Lois de finances, 2014 et 2015, cette section fait le point de l'exécution de ces allocations. Elle présente les montants effectivement liquidés pour les biens et services réceptionnés au titre des exercices 2014 et 2015. Les dépenses des interventions spécifiques et sensibles sont également analysées ici.

4.1. Dépenses annuelles globales et par type d' intervention

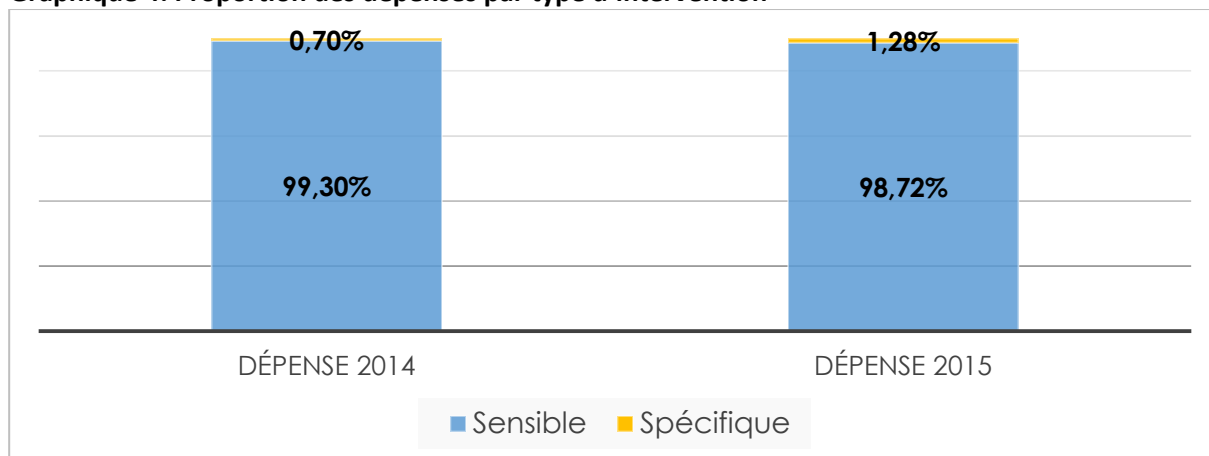
D'une manière générale, le niveau des montants liquidés pour les acquisitions de biens et services de nutrition est appréciable. Sur la période d'étude, les dépenses totales de nutrition s'élèvent à 13,738 milliards sur une dotation totale de 17,692 milliards soit un taux d'exécution de 77,65% sensiblement supérieur au taux national¹¹ (77,28%).

Toutefois le taux d'exécution des dotations des interventions spécifiques est resté à un niveau très bas. Ce taux n'a guère atteint 50% (23,8% en 2014 et 47,40% en 2015). Pourtant, les ménages des enfants malnutris (chronique et aigüe) attendent beaucoup des dépenses faites dans le cadre de ces interventions.

En conséquence, la proportion des interventions spécifiques dans les dépenses est plus faible que dans les dotations. Le graphique 3 ci-après montre que la proportion des actions sensibles a atteint 99,30% et 98,72% en 2014 et 2015.

¹¹ Le taux d'exécution des investissements des ministères identifiés dans l'étude contribuant à la nutrition

Graphique 4: Proportion des dépenses par type d'intervention

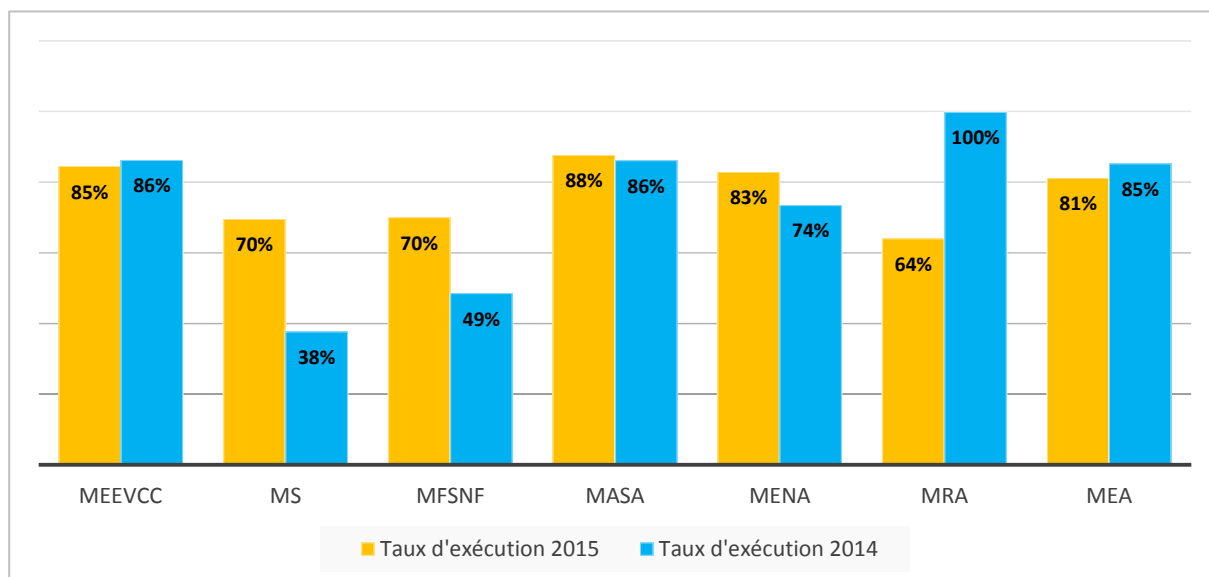


Source : Auteur à partir des données CID

4.2. Dépenses annuelles par ministère

Au niveau des ministères, le taux d'exécution des allocations budgétaires est fortement variable sur la période. L'étendue liée à cette variabilité est de soixante-deux (62) unités de pourcentage. Le taux le plus faible (38%) a été observé au Ministère de la santé en 2014. Cela se traduit concrètement par de faibles volumes d'achat de biens et services. Le taux de 100% a été enregistré au Ministère des ressources animales en 2014 (Cf. graphique 4).

Graphique 5: Taux d'exécution des allocations budgétaires en faveur de la nutrition par ministère



Source : Auteur à partir des données CID

4.3. Dépenses annuelles par tête et en pourcentage du PIB

Le taux d'exécution global noté plus haut affecte bien entendu le volume des biens et services mis à disposition pour la prise en charge des enfants malnutris. Sur une dotation moyenne annuelle de 447 FCFA calculée sur la période 2014-2015, l'enfant malnutri n'a bénéficié effectivement que de biens et services d'une valeur de 124 FCFA (soit un taux d'exécution de 28%). En 2015, la dépense moyenne pour les 503 227 enfants malnutris s'élève à 142 FCFA contre 106 FCFA en 2014.

Les dépenses par habitant et par rapport au PIB sont également affectées par le taux d'exécution global des allocations budgétaires. Sur une dotation moyenne annuelle de 484 FCFA promise à chaque burkinabé, le gouvernement n'a effectivement exécuté que 375 FCFA, soit un taux d'exécution de 77,48%. La dépense effective a baissé de 455 FCFA en 2014 à 296 FCFA en 2015.

Cette dépense publique par habitant a représenté 0,13% et 0,09% de la production intérieure de 2014 et 2015 (Cf. tableau 2).

Tableau 4 : Dépenses annuelles par tête et en % du PIB

Années	Dépense par tête (en FCFA)	Dépense en % du PIB
2014	455	0,13%
2015	296	0,09%

Source : Auteur à partir des données CID

5. Conclusion et recommandations

5.1. Conclusion générale

En adhérant au mouvement SUN en 2011, les acteurs burkinabè de la nutrition se sont engagés à faire un suivi régulier et à mobiliser plus de ressources pour la nutrition. Aussi, cet exercice de revue de dépenses publiques de la nutrition a-t-il été commandité dans la perspective de la conférence mondiale sur la nutrition d'août 2016.

Les principales conclusions auxquelles la mission est parvenue sont les suivantes :

- le nombre de projets et programmes identifiés et mis en œuvre par le gouvernement pour l'amélioration de l'état nutritionnel, est appréciable (au nombre de 40),
- la nutrition, thématique transversale, est mise en œuvre dans sept (7) ministères : le Ministère de la santé (MS), le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), le Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (MASA), le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille (MFSNF), le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA), le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC), le Ministère des Ressources Animales (MRA) ;
- les projets et programmes spécifiques, c'est-à-dire ceux qui impactent directement la nutrition, sont très limités (au nombre de deux) et sont essentiellement mis en œuvre par le ministère de la santé ;
- les ressources affectées par le gouvernement à l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations sont relativement faibles ; en moyenne sur la période 2014-2015 ; 8,848 milliards FCFA soit 0,61% du budget de l'Etat (hors financement extérieur) y sont affectés chaque année ;
- sur la période 2014-2015, les allocations budgétaires en faveur de la nutrition ont fortement baissé passant de 10,779 milliards FCFA à 6,913 milliards FCFA, soit une baisse de l'ordre de 35,87 %. Cet état de fait serait dû à la baisse générale du budget de l'Etat en 2015, du fait de l'insurrection populaire et de ses conséquences économiques ;
- les dépenses totales de nutrition ont également connu une baisse en passant de 8,14 milliards FCFA en 2014 à 5,6 milliards FCFA en 2015 ;

- le taux d'exécution des allocations budgétaires pro nutrition (77,65%) est appréciable au regard du taux moyen d'exécution des investissements (Titre 5) au niveau national (77,28%) ;
- toutefois, le montant effectivement dépensé, dans les achats de biens et services entrant directement dans la prise en charge de la malnutrition (interventions spécifiques), est resté faible sur la période ; annuellement le taux d'exécution est demeuré en deçà de 50% (23,8% en 2014 et 47,40% en 2015).

5.2. Recommandations

Au terme de la mission, les experts ont formulé des recommandations portant sur (i) la méthodologie, (ii) le volume des dotations affectées à la nutrition, (iii) le suivi des dotations de nutrition :

- une étude devrait être commanditée pour déterminer une méthodologie consensuelle de revue des dépenses de la nutrition. Le secrétariat SUN peut bien piloter un tel travail qui a une portée internationale ;
- des ressources conséquentes, notamment le temps (au moins trois mois), devraient être accordées à des études similaires ;
- un plaidoyer actif mérite d'être engagé pour la définition soit d'un programme nutrition à faire figurer dans la liste des programmes budgétaires, soit d'un sous-compte dédié à l'enregistrement des crédits en faveur de la nutrition dans une des 10 fonctions de la dépense publique. Les travaux de plaidoyer de 2014 qui ont été conduits dans ce sens doivent être renforcés auprès des autorités politiques et auprès du pouvoir législatif. D'ailleurs, l'élaboration en cours du nouveau référentiel (budget programme) des finances publiques offre une opportunité de négociation ;
- la dynamique de plaidoyer autour de la nutrition doit être renforcée afin de ramener les allocations budgétaires du gouvernement pro nutrition à au moins 3% du budget, tel que recommande la Déclaration FANUS,
- les ressources publiques dédiées aux interventions spécifiques doivent être revues à la hausse afin de ramener la prévalence de la malnutrition chronique et aiguë (30,2% et 11,0% en 2015) à des niveaux acceptables. A ce titre, l'OMS encourage une réduction de 40% du nombre d'enfants de moins de 5 ans victimes du retard de croissance d'ici 2025, le maintien du taux d'émaciation des enfants à moins de 5%, d'ici 2025. Les statistiques du ministère de la santé indiquent que beaucoup d'enfants souffrent toujours de la malnutrition chronique et aiguë (503 227 en 2015) ;

• une cellule de veille regroupant la société civile et les PTF devrait être mise en place afin d'analyser chaque année les avant-projets de budgets des ministères pour s'assurer que les allocations budgétaires pro nutrition sont conséquentes. Le RESONUT pourrait bien s'associer aux ONG travaillant sur le budget de l'Etat pour conduire cet exercice. Le Centre d'Information, de Formation et d'Etude sur le Budget (CIFOEB) peut être une ONG associative dans ce sens.

Du reste le tableau suivant en fait la synthèse assortie des acteurs de mise en œuvre.

Résumé synthétique des recommandations:

Constats	Recommandations	Acteurs de mise en œuvre
La méthodologie de recherche SUN est difficilement applicable pour la revue des dépenses de la nutrition	Mener une étude pour déterminer une méthodologie consensuelle de revue des dépenses de la nutrition	Plate-forme SUN Burkina
Les ressources allouées et le temps imparti sont insuffisants	Mener un plaidoyer pour que des ressources conséquentes soient accordées à la réalisation des études similaires notamment le temps (au moins trois mois)	RESONUT
Il n'existe pas de programme nutrition et de ligne financière dédiée	Plaider pour la définition soit d'un programme nutrition à faire figurer dans la liste des programmes budgétaires, soit d'un sous comptes dédiés à l'enregistrement des crédits en faveur de la nutrition dans une des 10 fonctions de la dépense publique du gouvernement	Plate-forme SUN Burkina
Les allocations budgétaires du gouvernement pro nutrition sont très faibles, moins d'1% loin de la cible de 3% recommandée par la FANUS	Veiller à ce que les allocations budgétaires du gouvernement pro nutrition soient portées à au moins 3% du budget national tel que recommandé par la Fédération des Sociétés Africaines de nutrition (FANUS)	Gouvernement burkinabè(MINEFID)
Les ressources allouées aux interventions spécifiques en faveur de la nutrition sont faibles pour réduire sensiblement la prévalence de la malnutrition	Plaider pour que les ressources du gouvernement dédiées aux interventions spécifiques soient revues à la hausse afin de ramener la prévalence de la malnutrition chronique et aigüe (30,2% et 11%, en 2015) à des niveaux acceptables	Gouvernement burkinabè (Ministère de la Santé)
Insuffisance de la veille citoyenne coordonnée sur les allocations budgétaires pro nutrition	Renforcer la veille citoyenne par la mise en place d'une cellule regroupant les acteurs de la plateforme SUN du Burkina Faso soit mise en place afin d'analyser chaque année les avants projets de budgets des ministères pour s'assurer que les allocations budgétaires pro nutrition sont suffisantes	Plate-forme SUN Burkina Gouvernement burkinabè

6. Bibliographie

1. **OMS (2014)** : Analyse globale de la propension des pays à accélérer leur action dans le domaine de la nutrition : outils pour les évaluations de pays, Genève, Suisse
2. **The Lancet (2013)** : Synthèse de la série d'études de la revue *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile
3. **Ministère de la santé (2010)** : Plan stratégique nutrition III 2010-2015, Ouagadougou, Burkina Faso. Disponible sur [https://extranet.who.int/nutrition/gina/sites/default/files/BFA%202010%20Plan%20Strat%C3%A9gique%20Nutrition%20\(2010-2015\).pdf](https://extranet.who.int/nutrition/gina/sites/default/files/BFA%202010%20Plan%20Strat%C3%A9gique%20Nutrition%20(2010-2015).pdf)
4. **Ministère de la Santé, Direction de la Nutrition, 2015** : *Enquête Nationale Nutrition* du Burkina Faso 2014 (Document provisoire),
5. **Ministère de la Santé (2015)** : Annuaire statistiques 2014,
6. **Ministère de la Santé (2016)** : Annuaire statistiques 2015,
7. **Ministère de la Santé (2015)** : Cadre Commun des Résultats de nutrition.
8. **Patrizia Fracassi et al. (2016)** : Suivi des investissements du gouvernement pour la nutrition au niveau des pays
9. **UNICEF (1998)** : Situation des enfants dans le monde, 1998,
10. **INSD (2016)** : Tableau de bord de l'économie, 1^{er} ; 2^{ème} ; 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de 2015
11. **BCEAO (2016)**, Rapport Annuel 2015
12. **Ministère de l'Eau et d'Assainissement (2015)** ; Rapport 2014 du Plan National d'Approvisionnement en en Eau Potable et d'Assainissement,
13. **Ministère de l'Eau et d'Assainissement (2016)** ; Rapport 2015 du Plan National d'Approvisionnement en en Eau Potable et d'Assainissement,

7. Annexes

Annexe 1 : Extrait du cadre commun des résultats de nutrition

Annexe 2 : Projets et programmes retenus par Ministère

Annexe 3 : Résultats des travaux de l'atelier

Annexe 4 : Résultats comparatifs

Annexe 5 : Liste des acteurs rencontrés

Annexe 6 : TDR de l'atelier de détermination des coefficients de pondération

Annexe 1 : Extrait du cadre commun des résultats de nutrition

SECTEURS/ INTERVENTIONS	STRUCTURES RESPONSABLES
I-Secteur/ Sécurité alimentaire (05)	
1- Développement et promotion de la production des produits maraichers à haute teneur nutritive	DGESS/MARHSA
2- Promotion du petit élevage amélioré	DGESS/MRA
3- Promotion de l'utilisation des semences des variétés améliorées à haute valeur nutritive (exple : patate douce à chair orange, maïs jaune et niébé)	INERA / Centre national des semences forestières
4- Promotion de la fortification et de la transformation des aliments de grande consommation et des farines infantiles (huiles alimentaires, farines de blé, de maïs, le sel) en vitamines et minéraux	DTAN / ABNORM / DPVC / DTA/IRSAT
5- Cash / Food for work	Partenaires (PAM, TDH...)
II- Secteur/ Eau, Hygiène, Assainissement (03)	
6- Promotion de l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par les Communautés) et accès aux infrastructures d'assainissement	DGAEUE
7- Promotion du lavage des mains au savon aux moments critiques/clés	DGAEUE
8- Amélioration de l'accès aux sources d'eau potable en respectant l'équité	DGRE
III- Secteur/ Protection sociale (03)	
9- transfert monétaire et non monétaire (Coupons alimentaires, Distribution gratuite des vivres et d'argent)	MASSN (SP/CONASUR, CMLS)
10- Financement des AGR	DGESS/ MASSN SONAGESS, Maires des communes
11- Vente des vivres à prix social	
IV-Secteur/ Education (04)	
12- Scolarisation et maintien des filles à l'école	MENA/DPEFG
13- Alphabétisation des femmes	MENA/DGENF
14- Promotion des jardins/vergers et des cantines scolaires endogènes avec des objectifs nutritionnels	MENA/DAMSSE / DAMSSE/DGESS/MENA
15- Promotion des activités de santé /hygiène/nutrition en milieu scolaire	MENA/DAMSSE / DAMSSE/DGESS/MENA
V-Secteur/ Santé (06)	

SECTEURS/ INTERVENTIONS	STRUCTURES RESPONSABLES
16- prévention et Traitement du paludisme	PNLP
17- suivi, pré, per et post natales	DSF
18- vaccination	DPV
19- PCIME (traitement de la diarrhée par le SRO zinc, traitement des IRA chez les enfants de moins de 5 ans)	DSF
20- Planification familiale	DSF
21- Assurance Maladie Universelle (AMU) et exemption des frais de santé des enfants de moins de 5 ans	DN
VI-Secteur/ Nutrition (05)	
22- Promotion de l'allaitement maternel optimal	DN
23- Promotion d'une alimentation complémentaire adéquate chez les enfants (6-23 mois)	DSS
24- Supplémentation en vitamine A chez les enfants (6-59 mois)	DSS
25- lutte contre l'anémie Déparasitage de masse chez les enfants 12-59 mois	DSS
26- Prise en charge de la malnutrition aiguë les enfants de moins de 5 ans	DSS

Annexe 2 : Projets et programmes retenus par Ministère

Projets et programmes retenus par Ministère	
Ministère de l'Environnement	
1	Amélioration de la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux
2	Consolidation Gouvernance Environnementale Locale COGEL / ETAT / Tranche Etat
3	Développement de la Filière Karité au BF composante Amélioration Production Fruitière Karité Greffé
4	Développement de la Filière Karité au BF composante Développement de la Filière Karité au BF
5	Initiative Pauvreté Environnement / ETAT / Tranche Etat
Ministère de la santé	
1	Accouchements & Soins Obstétricaux d'Urgence
2	Assistance groupes vulnérables/Santé / ETAT / Tranche Etat
3	Direction de la Nutrition
4	gratuité des soins préventifs
5	Journées Nationales de Vaccination
6	Programmes sociaux / ETAT / Consolidation filet social
7	Projet "Spiruline de Nayalgué"
8	Subvention Contraceptifs
Ministère de l'Action Sociale	
1	Programme spécifique / ETAT / Appui grpe vulnérabl & act° caract scial
2	Projet Filets Sociaux / ETAT / Tranche Etat
Ministère de l'Agriculture	
1	Appui Economie rurale PAM/BKF / ETAT / Tranche Etat
2	Développement Irrigation Villageoise / ETAT / Développement Irrigation Villageoise
3	Entreprenariat agricole / ETAT / Appui au dévelpm filère tubercule&racine
4	Entreprenariat agricole / ETAT / Sys. Ntnl Vulgarisat° et Appui Conseil
5	Irrigat° et Gest° Eau Ptite Echelle / ETAT / Tranche Etat
6	PNGT - phase 3 / ETAT / Tranche Etat
7	Prj Aménag Réhabi. Périmetr Irrig Sourou / ETAT / Progr Développ Cultures Marîch PDCM
8	SE/Conseil Nat. Sécurité Alimentaire / ETAT / SE/Conseil Nat. Sécurité Alimentaire
9	Soutien au Monde Agricole / ETAT / Opération spéciale semences
10	Stat. agri. et système d'alerte précoce / ETAT / Stat. agri. et système d'alerte précoce
Ministère de l'Education	
1	Education de base (ES-CEBNF) Phase II / ETAT / Tranche Etat
2	Infrastructures Scolaires (Suite) / ETAT / Construct° Salle Classe Post Primaire
3	Infrastructures Scolaires (Suite) / ETAT / Infrastr Scolaires/Construction de CEG
4	Infrastructures scolaires / ETAT / Complexes scolaires
5	Infrastructures scolaires / ETAT / Construction de latrines scolaires
6	Infrastructures scolaires / ETAT / Construction de Salles de Classe
7	Prjt de Const° d'Ecoles Primaires Phas V / ETAT / Tranche Etat
8	Programme National d'Alphabétisation / ETAT / Alphabétisation de masse

Projets et programmes retenus par Ministère	
9	Projet cantines scolaires (CATHWELL) / ETAT / Tranche Etat
10	Projet éducation primaire phase IV / ETAT / Tranche Etat
11	Projet lampe pour l'Afrique / ETAT / Tranche Etat
Ministère des Ressources Animales	
1	PCZLD/ Mouche Tsé-Tsé / ETAT / Tranche Etat
2	Projet ZEBU AZAWAK Phase III / ETAT / Tranche Etat
3	Programme national bio digesteur/BF / ETAT / Tranche Etat
4	Soutien au monde rural / ETAT / Equipement des Producteurs
5	Soutien au monde rural / ETAT / Sécurité alimentaire bétail
Ministère de l'Eau et d'Assainissement	
	Infrastructures d'eau potables et d'assainissement

Annexe 3 : Résultats des travaux de l'atelier

SECTEURS/ INTERVENTIONS	Groupe 2		Groupe 1	
	Taux	Commentaires	Taux	Commentaires
I-Secteur/ Sécurité alimentaire				
1- Développement et promotion de la production des produits maraichers à haute teneur nutritive	30%	Trois dimensions (disponibilité, accessibilité et utilisation). Une seule dimension est satisfaite (disponibilité)	15%	Améliore la nutrition 5-6 régions productrices (Sahel, Nord, Hauts Bassins, Centre, Est)
2- Promotion du petit élevage amélioré	10%	Aspects diversité et d'accessibilité alimentaire ; cependant présence d'effets pervers (hygiène et produits non destinés aux cibles)	12%	Accroît la consommation des œufs (+ viande). Perspective de porter à l'échelle
3- Promotion de l'utilisation des semences des variétés améliorées à haute valeur nutritive (exemple : patate douce à chair orange, maïs jaune et niébé)	30%	Dimension disponibilité (quantité et qualité des aliments)	10%	Longue chaîne de résultat sur la nutrition
4- Promotion de la fortification et de la transformation des aliments de grande consommation et des farines infantiles (huiles alimentaires, farines de blé, de maïs, le sel) en vitamines et minéraux	30%	Dimensions utilisation (transformation) et disponibilité (qualité)	10%	Problème d'accessibilité du produit au ménage, problème pour toucher les cibles, problème de couverture au niveau national, insuffisance des quantités
5- Cash / Food for work	10%	Disponibilité et accessibilité ; cependant effets pervers	3%	Argent ou nourriture remise au chef de ménage. La cible des enfants n'est pas forcément bénéficiaire. Pas une très grande couverture: Est, Nord, Centre Est et Nord et Sahel.
II- Secteur/ Eau, Hygiène, Assainissement				
6- Promotion de l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par les Communautés) et accès aux infrastructures d'assainissement	40%	Permet les changements de comportement en matière d'hygiène (ATCP combine plusieurs interventions)	5%	Interventions parcellaires dans le pays

SECTEURS/ INTERVENTIONS	Groupe 2		Groupe 1	
	Taux	Commentaires	Taux	Commentaires
7- Promotion du lavage des mains au savon aux moments critiques/clés	25%	Prévention des maladies diarrhéiques	25%	30% malnutrition aiguë 15%malnutrition chronique
8- Amélioration de l'accès aux sources d'eau potable en respectant l'équité	30%	Car transversale	15%	Effet indirect. Eau n'est pas le canal direct : C'est l'hygiène qui compte
III- Secteur/ Protection sociale (03)				
9- transfert monétaire et non monétaire (Coupons alimentaires, Distribution gratuite des vivres et d'argent)	10%	Présence d'effets pervers (aspects culturels de préférence alimentaire et non destiné souvent aux cibles)	3%	En cas d'urgence et impact ciblé sur des personnes vulnérables. Pas de passage à l'échelle. Etudes ayant montrant que les plus pauvres ne sont pas les seuls à souffrir de malnutrition.
10- Financement des AGR	30%	Approche dynamique	3%	
11- Vente des vivres à prix social	25%	Effets pervers (non destiné souvent aux cibles)	3%	
IV-Secteur/ Education (04)				
12- Scolarisation et maintien des filles à l'école	25%	Futures mamans, rôle important dans l'alimentation et l'hygiène des enfants (impact à long terme)	15%	Etudes ont montré que plus le niveau de scolarisation des filles est élevée et plus il y a des soins pour les enfants
13- Alphabétisation des femmes	25%		15%	
14- Promotion des jardins/vergers et des cantines scolaires endogènes avec des objectifs nutritionnels	30%	Diversité alimentaire	10%	couverture faible : problèmes sur les cantines scolaires
15- Promotion des activités de santé /hygiène/nutrition en milieu scolaire	40%		10%	Toutes les écoles ne sont pas encore couvertes par le programme
V-Secteur/ Santé (06)				
16- prévention et Traitement du paludisme	49%	Lutte contre l'anémie et les maladies infantiles Après correction, ce taux est passé de	40%	Prévention (utilisation moustiquaire, assainissement) non optimum Retard dans la prise en charge précoce des

SECTEURS/ INTERVENTIONS	Groupe 2		Groupe 1	
	Taux	Commentaires	Taux	Commentaires
		75% à 49%		cas de palu Automédication Résistance face à certaines molécules
17- suivi, pré, per et post natales	49%	Retard de croissance intra utérin, faible poids à la naissance. Initialement, le taux de cette intervention était à 75%	49%	Points positifs : Couverture spatiale 100% et dans tous les centres de santé Paquet d'intervention de suivi de la croissance, de conseils nutritionnels Points négatifs : Faible fréquentation des services de SMI Insuffisance dans la qualité des services Insuffisance du nombre d'agents par service de SMI Après correction, ce taux est passé de 50% à 49%
18- vaccination	49%	Prévention de la rougeole. Initialement, le taux de cette intervention était à 50%	40%	Rougeole concernée : Couverture géographique 100%, couverture de la cible 80% cependant constatation d'épisodes d'épidémies de rougeole
19- PCIME (traitement de la diarrhée par le SRO zinc, traitement des IRA chez les enfants de moins de 5 ans)	49%	Après correction, ce taux est passé de 50% à 49%	30%	Couverture spatiale 80% Taux d'application 10% Proportion d'enfants pris en charge suivant l'approche PCIME 37,2%
20- Planification familiale	49%	Après correction, ce taux est passé de 50% à 49%	40%	Points positifs : Couverture spatiale 100% Points négatifs : Faible utilisation des méthodes de contraception due aux pesanteurs sociales
21- Assurance Maladie Universelle (AMU) et exemption des frais de santé des enfants de moins de 5 ans	25%		10%	Couverture spatiale faible

SECTEURS/ INTERVENTIONS	Groupe 2		Groupe 1	
	Taux	Commentaires	Taux	Commentaires
VI-Secteur/ Nutrition (05)				
22- Promotion de l'allaitement maternel optimal	100%		75%	Couverture spatiale 100% Taux de pratique de l'allaitement 2014-2015 (50%) Facteurs de réduction du taux : pesanteurs sociaux
23- Promotion d'une alimentation complémentaire adéquate chez les enfants (6-23 mois)	100%		75%	Couverture spatiale 100% Taux de pratique faible (Introduction des aliments de compléments 59% en 2014, Alimentation minimale acceptable 11,4% en 2014) Facteurs de réduction du taux : accessibilité à des aliments diversifiés et utilisation
24- Supplémentation en vitamine A chez les enfants (6-59 mois)	100%		100%	Couverture spatiale 100% Taux de pratique 100% (campagne de supplémentation de masse *****
25- lutte contre l'anémie Déparasitage de masse chez les enfants 12-59 mois	100%		100%	Couverture spatiale 100% Taux de pratique 100% (campagne de supplémentation de masse *****
26- Prise en charge de la malnutrition aiguë les enfants de moins de 5 ans	100%		85%	Couverture indirecte MAM 75%, MAS 100% Facteurs de réduction du taux : rupture d'intrants pour la prise en charge

Les Critères utilisés par le groupe 1 sont : (i) la mise à l'échelle de l'intervention (couverture nationale), (ii) la Couverture des cibles de la nutrition, (iii) l'effet de l'intervention sur la malnutrition aiguë et chronique, (iv) le rapport entre le financement mis sur la nutrition et la manière dont l'intervention est mise en œuvre, (v) la situation de l'intervention au moment de l'étude 2014 et 2015 et (vi) le budget de l'activité.

Le constat général qui se dégage est que les taux proposés par le groupe 1 sont légèrement inférieurs à ceux du groupe 2.

Annexe 4 : Résultats comparatifs

Rubrique	Méthodologie SUN		Méthodologie Groupe 2		Méthodologie Groupe 1	
	Année 2014	Année 2015	Année 2014	Année 2015	Année 2014	Année 2015
Allocations budgétaires nutrition annuelles	12 987 906 918	8 594 945 750	10 779 390 769	6 913 044 460	5 855 886 994	3 570 980 328
Allocations par intervention						
Allocations interventions sensibles	12 747 573 918	8 443 966 750	10 539 057 769	6 762 065 460	5 668 802 644	3 451 816 178
Allocations interventions spécifiques	240 333 000	150 979 000	240 333 000	150 979 000	187 084 350	119 164 150
Allocations par Ministère						
Ministère de l'Environnement	137 735 857	204 100 750	112 709 779	131 008 230	37 569 926	43 669 410
Ministère de la santé	2 007 833 000	1 465 268 250	1 788 561 500	1 038 844 055	1 496 812 850	845 510 075
Ministère en charge de l'Action Sociale	750 000 000	830 430 000	225 000 000	250 737 600	22 500 000	30 221 280
Ministère en charge de l'Agriculture	2 375 912 423	1 912 166 750	2 311 510 595	1 876 997 835	889 518 337	717 273 190
Ministère de l'Éducation et de l'alphabétisation	2 861 298 500	1 751 076 250	1 371 933 988	949 928 325	808 017 993	559 102 275
Ministère des Ressources Animales	852 577 139	261 153 750	166 614 907	60 628 415	199 937 888	72 754 098
Ministère Eau et Assainissement	4 002 550 000	2 170 750 000	4 803 060 000	2 604 900 000	2 401 530 000	1 302 450 000
Dépenses nutrition annuelles	9 311 129 089	6 950 745 527	8 142 648 950	5 596 174 774	4 197 283 859	2 832 185 315
Dépenses par intervention						
Allocations interventions sensibles	9 253 925 089	6 879 050 527	8 085 444 950	5 524 479 774	4 149 790 459	2 772 484 165
Allocations interventions spécifiques	57 204 000	71 695 000	57 204 000	71 695 000	47 493 400	59 701 150
Dépenses par Ministère						
Ministère de l'Environnement	117 151 323	179 906 001	97 274 421	110 707 333	32 424 807	36 902 444
Ministère de la santé	379 109 113	1 125 975 813	673 511 522	722 609 310	550 615 081	592 366 230
Ministère en charge de l'Action Sociale	364 300 690	580 429 999	109 290 207	175 737 600	10 929 021	22 721 280
Ministère en charge de l'Agriculture	2 019 046 067	1 674 233 493	1 990 976 899	1 646 145 296	760 631 856	612 942 012
Ministère de l'Éducation et de l'alphabétisation	2 167 947 133	1 449 472 624	1 008 617 636	787 928 150	594 680 177	463 529 847
Ministère des Ressources Animales	849 799 764	178 902 596	166 448 264	38 857 085	199 737 917	46 628 503
Ministère Eau et Assainissement	3 413 775 000	1 761 825 000	4 096 530 000	2 114 190 000	2 048 265 000	1 057 095 000

Annexe 5 : Liste des acteurs rencontrés

N°	NOM & PRENOM (S)	SECTEURS	STUCTURES	FONCTIONS
1	Mme OUEDRAOGO Binta	Education	DPEFG / MENA	Directrice
2	M. LALGO Edouard Fortuné	Education	DCPP / MENA	Agent
3	Dr DEMBELE/DABIRE Estelle	Santé	DCPP	Directrice
4	M. PARE Souleymane	Eau Hygiène et Assainissement	DCPP / MEA	Directeur
5	M. DAO Abdel Aziz	Education	Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux structures éducatives	Directeur
6	Bénédicta ouedraogo	Sécurité alimentaire	SE-CNSA	Secrétaire Exécutive
7	Dr DIPAMA Sylvain	Santé	DGESS	Directeur Général
8	M. SORO Saïdou	Environnement	Direction générale de l'économie verte et du changement climatique	DG-Intérimaire
9	M. YODA Jean Charlemagne	Santé	Projet santé de la reproduction et PADS	Coordonnateur
10	Dr DABIRE Alfé	Santé	projet d'appui aux groupes vulnérables	Coordonnateur
11	M. SOURYA Seydou	Elevage	DGESS	DG-Intérimaire
12	M. SAWADOGO Ali	Protection sociale	DCCP/MFASF	Directeur
13	Gobga W. Emmanuel	Education	Fonds national de l'éducation non formelle	Directeur Général
14	M. BASSOLE Léonard	Nutrition	Direction de la Nutrition	Suivi-évaluation
15	Dr KONFE Salifou	Santé	Direction générale de la santé	Directeur Général
16	OUEDRAOGO Ousmane	Initiative REACH		
17	Dr Ouangaré Assane	Santé	Programme d'appui au développement sanitaire	Coordonnateur par intérim
18	DIARRA Harouna	Santé	PADS	Responsable administratif et financier
19	BONKOUNGOU Simplicie	Santé	Programme national de lutte contre le paludisme	Responsable du service financier
20	Dr SINA Sibidou	Environnement	Centre National Forestier	DR du
21	Jeanne ZONGO	Sécurité alimentaire	SP/PAM	Secrétaire Permanente
22	OUEDRAOGO ANNA Binta	Education	Direction Générale de la promotion de l'éducation des filles	Directrice
23	Mme TOU/NANA Aminata	Economie et finances	Direction de la programmation budgétaire	Directrice

Annexe 6 :

Termes de référence

Atelier de détermination de taux de contribution des interventions à la nutrition

A l'Hôtel des Conférences Ouind Yidé, Salle 3

Ouagadougou

25 juillet 2016

Atelier organisé dans le cadre de l'analyse des allocations budgétaires et des dépenses annuelles du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), en faveur des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition, en 2014 et 2015.

I. CONTEXTE GENERAL

La réduction de la malnutrition est une priorité mondiale consacrée par la cible 1.C de l'objectif 1 du millénaire pour le développement et inscrit comme un des Objectifs clés du Développement Durable. Cependant, malgré un engagement mondial soutenu et de multiples engagements au niveau national, les avancées en matière de réduction de la malnutrition restent en deçà des attentes. En effet, le rapport révisé de l'Organisation Mondiale de la Santé sur la situation globale en matière de nutrition (2014), indiquait en 2014, qu'un tiers des enfants des pays en développement, soit 171 millions d'enfants de moins de 5 ans demeurent touchés par la dénutrition et/ou par un retard de croissance. Les carences en calcium et en fer contribuent considérablement encore à la mortalité maternelle.

Au Burkina Faso comme dans la plupart des pays sahéliens, la malnutrition est un problème préoccupant. Le gouvernement s'est engagé, depuis près d'une décennie, avec l'appui des partenaires techniques et financiers à renforcer les interventions dans le secteur de la santé et en particulier celui de la nutrition. Plusieurs actions ont été conduites dans ce sens : (i) en 2001 le plan national pour la nutrition a été élaboré ; (ii) la stratégie nationale de sécurité alimentaire a été adoptée en 2002 ; (iii) le plan d'actions du système d'information sur la sécurité alimentaire a été mis en place en 2004 ; (iv) en 2007, la politique nationale de nutrition a été élaborée et enfin (v) le Conseil national de concertation en nutrition (CNCN) a été mis en place en 2007.

Parmi les engagements internationaux auxquels a souscrits le Burkina Faso, trois (3) retiennent l'attention. Il s'agit notamment de : 1) **la déclaration d'Abuja** en avril 2001 qui stipule qu'au moins 15% du budget de l'Etat soit consacré à la santé ; 2) l'adhésion au **Mouvement SUN** (Scaling-Up Nutrition ou renforcement de la nutrition) en juin 2001 et 3) le renforcement de la lutte contre la malnutrition chronique et aigüe, la promotion de l'allaitement maternel exclusif et l'intégration de la société civile comme partie prenante dans la lutte contre la malnutrition lors du sommet mondial de la nutrition pour la croissance, à Londres, en juin 2013. Cette intégration a été concrétisée en décembre 2014 par la mise en place du Réseau de la société civile pour la nutrition (RESONUT), réseau qui regroupe 31 organisations réparties dans les 13 régions du Burkina Faso et dont la présidence est assurée par ACF.

Dans la perspective de l'Événement Nutrition pour la croissance (N4G2) qui se tiendra à Rio de Janeiro, au Brésil, le 04 août 2016, le RESONUT a sollicité les expertises du cabinet d'études AMD (Associés en Management public et Développement) pour une analyse des allocations budgétaires et des dépenses du gouvernement

burkinabè et des PTF, en faveur des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition, en 2014 et 2015.

II. CONTEXTE SPECIFIQUE ET JUSTIFICATION

En adhérant au Mouvement SUN, les pays membres se sont engagés à suivre régulièrement le financement des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. A ce titre, plusieurs exercices de revue de dépenses de la nutrition ont été réalisées dans certains pays africains, à savoir la Sierra Léone (2016), Madagascar (2012-2014), Côte d'Ivoire (2013-2014), Burundi (2012-2014), etc. Une particularité de ces études est que la conduite de celles-ci a connu une difficulté de pondération des interventions.

Cette difficulté d'évaluation des allocations budgétaires en faveur de la nutrition à travers le budget national burkinabè est la même que celle rencontrée par les autres pays membres du SUN. En effet, la nutrition ne correspond pas à un secteur budgétairement bien circonscrit (exemple éducation nationale, environnement contenu dans le CID). De fait, les allocations budgétaires consacrées à la nutrition ne peuvent pas être tracés par la seule dotation accordée à une direction ou un ministère donné.

La méthode proposée par le cabinet AMD s'inspire de la Méthodologie révisée du SUN (Patrizia Fracassi et al., février 2016): i) **identification**, ii) **classification** et iii) **pondération**. Au Cœur de cette méthodologie se pose la difficulté de détermination du coefficient de pondération à chaque ligne budgétaire pour le calcul des allocations et dépenses de la nutrition. Ce coefficient exprime la contribution en termes d'impact de l'intervention à l'amélioration de l'état nutritionnel. Pour les interventions dites spécifiques à la nutrition le coefficient de 100% est affecté à la ligne budgétaire associée. Par contre, pour les interventions sensibles, le coefficient de pondération est compris entre 0 et 100%.

Face aux difficultés de détermination des coefficients de pondération par ces acteurs, la mission a opté de décomposer le coefficient de pondération en un produit deux coefficients (CP1 et CP2).

Le premier coefficient donne la part des ressources des projets et programmes consacrées à l'intervention du Cadre Commun des Résultats de la Nutrition (CCRN). Le second coefficient qui sera déterminé par d'autres acteurs, mesure la contribution en termes d'impact des interventions du CCRN à la nutrition.

Pour l'ensemble des projets et programmes identifiés et qui feront objet d'analyse, le premier coefficient a été déterminé lors des entretiens individuels conduits par la mission.

En accord avec le commanditaire (RESONUT), les présents TDR ont été élaborés afin d'organiser un atelier technique de détermination du second coefficient de pondération.

III. OBJECTIF DE L'ATELIER

L'objectif de cet atelier est de déterminer le coefficient de contribution en termes d'impact des interventions du CCRN à la nutrition. Il s'agit d'estimer le taux de contribution des 21 interventions sensibles contribuant à l'amélioration de la nutrition.

IV. METHODOLOGIE

L'atelier réunira des acteurs de l'administration publique, des OSC et des PTF (la liste des participants figure en annexe 2). Ils sont des acteurs majeurs des six (6) secteurs clés concernés : la sécurité alimentaire, l'eau/hygiène/assainissement, la protection sociale, l'éducation, la santé et la nutrition. Cette activité sera hautement participative dans la mesure où la contribution de chaque participant est vivement attendue. Pour ce faire, les acteurs conviés seront répartis en deux groupes hétérogènes comprenant des acteurs de chacun des secteurs concernés. Les groupes seront constitués le jour même de l'atelier. Au sein de chaque groupe, des sous-groupes seront formés. Leurs membres seront du même profil ou du même secteur.

Deux (2) phases majeures vont rythmer la détermination des coefficients de pondération (CP2) :

- **Phase 1 : travaux de concertation sur les taux au sein de chaque sous-groupe** : au sein de chaque sous-groupe, les acteurs du même secteur se concerteront et proposeront des taux de contribution des interventions de leur secteur à la nutrition.
- **Phase 2 : Phase en plénière pour la mise en commun, l'harmonisation et la validation des taux proposés en sous-groupes** : cette seconde phase permettra à l'ensemble des participants de soumettre les propositions faites, d'en débattre et de corriger les taux surestimés ou sous-estimés proposés en sous-groupes, s'il y a lieu. Au sein de chaque groupe, un modérateur animera les travaux.

IV. PROGRAMME DE TRAVAIL

L'atelier technique se tiendra le lundi 25 juillet 2016 à la Salle N°3 de l'Hôtel des Conférences Ouind Yidé, près de l'Echangeur de l'Est et dans le même alignement que Royal Beach Hotel. Il se déroulera selon le programme de travail ci-après.

Horaire	Désignation	Responsable
8H00-08H30	- Installation des participants	ACF
08H30-08H40	- Mot d'ouverture	DN
08H40-08H45	- Présentation Agenda du jour	ACF
08H45-09H00	- Rappel du contexte des études et Méthodologie utilisée	Consultants
09H00-9H15	- Rappel du cadre commun des résultats	DN
09H15-09H30	- Méthode de travail (répartition des groupes, méthode de détermination des pondérations)	consultants
09H30-10H00	- Pause-café	Administrateur
10H00-11H00	- Travaux en sous-groupes sur la recherche de pondérations consensuelles	Consultants Participants
11H00-12H30	- Plénière pour la mise en commun et la validation des propositions de sous- groupes	Consultants Participants
12H30-13H30	- Pause-déjeuner	Administrateur
13H30-15H30	- Suite des travaux en plénière	Consultants Participants
15H30-16H00	- Mot de clôture de la séance de travail	DN

Pour toutes informations complémentaires sur l'atelier et la logistique, contactez :

- M. Hermann GOUMBRI (RESONUT) Tél.: 70 05 03 10 et 74 27 47 47 ; ou

- M. Benjamin ZOUNGRANA (AMD), Tél. : 71 71 90 42 et 76 18 06 01

Annexes

- Interventions du Cadre Commun des Résultats de Nutrition (CCRN)
- Liste des participants

Annexe 1 : Interventions du Cadre Commun des Résultats de Nutrition (CCRN)

SECTEURS/ INTERVENTIONS	Taux proposés par sous-groupes	Taux validés en plénière
I-Secteur/ Sécurité alimentaire (05)		
1- Développement et promotion de la production des produits maraichers à haute teneur nutritive		
2- Promotion du petit élevage amélioré		
3- Promotion de l'utilisation des semences des variétés améliorées à haute valeur nutritive (exemple : patate douce à chair orange, maïs jaune et niébé)		
4- Promotion de la fortification et de la transformation des aliments de grande consommation et des farines infantiles (huiles alimentaires, farines de blé, de maïs, le sel) en vitamines et minéraux		
5- Cash / Food for work		
I- Secteur/ Eau, Hygiène, Assainissement (03)		
6- Promotion de l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par les Communautés) et accès aux infrastructures d'assainissement		
7- Promotion du lavage des mains au savon aux moments critiques/clés		
8- Amélioration de l'accès aux sources d'eau potable en respectant l'équité		
III- Secteur/ Protection sociale (03)		
9- Transfert monétaire et non monétaire (Coupons alimentaires, Distribution gratuite des vivres et d'argent)		
10- Financement des AGR		

SECTEURS/ INTERVENTIONS	Taux proposés par sous-groupes	Taux validés en plénière
11- Vente des vivres à prix social		
IV-Secteur/ Education (04)		
12- Scolarisation et maintien des filles à l'école		
13- Alphabétisation des femmes		
14- Promotion des jardins/vergers et des cantines scolaires endogènes avec des objectifs nutritionnels		
15- Promotion des activités de santé /hygiène/nutrition en milieu scolaire		
V-Secteur/ Santé (06)		
16- Prévention et Traitement du paludisme		
17- Suivi, pré, per et post natales		
18- Vaccination		
19- PCIME (traitement de la diarrhée par le SRO zinc, traitement des IRA chez les enfants de moins de 5 ans)		
20- Planification familiale		
21- Assurance Maladie Universelle (AMU) et exemption des frais de santé des enfants de moins de 5 ans		
VI-Secteur/ Nutrition (05)		
22- Promotion de l'allaitement maternel optimal		
23- Promotion d'une alimentation complémentaire adéquate chez les enfants (6-23 mois)		
24- Supplémentation en vitamine A chez les enfants (6-59 mois)		
25- Lutte contre l'anémie Déparasitage de masse chez les enfants 12-59 mois		

SECTEURS/ INTERVENTIONS	Taux proposés par sous- groupes	Taux validés en plénière
26- Prise en charge de la malnutrition aiguë des enfants de moins de 5 ans		

Annexe 2 : Participants

ACTEURS	Secteur/Ministère	Personnes à inviter	Structure	Poste	Nombre d'invités
GOUVERNEMENT	Agriculture	Mme ZONGO Jeanne	PAM	Secrétaire Permanent	1
		1 Nutritionniste			1
	Eau, assainissement	Yassey GANAME	DREIA/DGAEUE	Directeur de suivi	1
		1 Nutritionniste			1
	Education	BAMOUNI Moussa	DAMSE	Chef de service de promotion santé hygiène nutrition en milieu scolaire	1
		1 second agent du MENA			1
	Femme & Protection sociale	SAWADOGO Ali	Direction de la Coordination des Projets et Programmes	Directeur	1
		1 second agent du Ministère			1
	Santé	Dr DABIRE/DEMBELE Estelle	Direction de la Coordination des Projets et Programmes	Directrice	1
		1 Nutritionniste			1
	Nutrition	1 Nutritionniste	Direction de la nutrition		1
		1 Nutritionniste	Direction de la nutrition		1

ACTEURS	Secteur/Ministère	Personnes à inviter	Structure	Poste	Nombre d'invités
	MINEFID	Mme Aminata TOU	Direction Programmation du Budget	Directrice Programmation du Budget	1
OSC	Nutrition	Hassoumi B. AbdoulAzize	ACF	Responsable Département Nutrition	1
	Plaidoyer	Hermann GOUMBRI	ACF	Responsable Plaidoyer	1
	Eau, hygiène, assainissement	Ousmane KONATE	ACF	Responsable Département WASH	1
		Mme Claudine KONATE	HKI		1
		Roukiattou OUEDRAOGO	SPONG	Resp. Plaidoyer/communication	1
		Zakaria NANAN	SOS Sahel		1
	Valérie SORGHO	Save the Children	Resp. Plaidoyer/communication	1
PTF	Nutrition	GARNIER Denis	UNICEF	Expert Nutrition	1
	Nutrition	Maïmouna DOUDOU	REACH	Facilitatrice REACH/PAM	1
	Santé	Elisa DOMINGUEZ	OMS		1
	Sécurité alimentaire/nutrition	Olga NINON	PAM		1
	Sécurité alimentaire/nutrition	Prosper SAWADOGO	FAO		1

ACTEURS	Secteur/Ministère	Personnes à inviter	Structure	Poste	Nombre d'invités
	n				
Cabinet AMD		Consultant 1			1
		Consultant 2			1
		AMD			1
		AMD			1
West Africa regional office (WARO)_ACF régional	Plaidoyer	Judith KABORE	WARO/Dakar	Chargée de Plaidoyer	1
30					